

Carquefou, le 02 septembre 2013

Vice-président de la Commission
des Affaires culturelles et de l'Éducation
Vice-président du Conseil Général de Loire-Atlantique

Madame, Monsieur,

Le gouvernement a placé la bataille pour l'emploi au cœur de son action. En ma qualité de député de votre circonscription, j'accompagne toutes les mesures qui, s'appuyant sur le développement des entreprises, sont susceptibles d'inverser la courbe du chômage.

La mesure phare du pacte de croissance est le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE). De nombreuses entreprises l'utilisent déjà pour financer leurs investissements, reconstituer leur fonds de roulement, déployer des moyens pour la recherche et l'innovation, notamment en matière de transition écologique et énergétique mais aussi pour financer les opérations de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés. Le CICE offre ainsi aux entreprises une large gamme d'utilisation, leur permettant, dans un souci d'efficacité, d'en cibler l'application là où elles en ont le plus besoin.

Accessible à toutes les entreprises françaises, le CICE permet par ailleurs de réaliser une économie d'impôt substantielle. Pour 2013, elle équivaut, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC, à 4% de la masse salariale, taux qui sera porté à 6% à partir de 2014. Vous pouvez calculer le montant du CICE sur le simulateur accessible à partir du lien suivant : <http://www2.impots.gouv.fr/simulateur/cice/index1.html>.

La transmission des savoir-faire entre générations et l'accompagnement de l'entrée des jeunes dans l'entreprise constituent également un axe majeur du développement de l'emploi. Les premiers contrats de génération ont été signés en mai 2013. Votre entreprise peut aussi bénéficier de la mesure qui vous permet d'embaucher un salarié en CDI de 16 à 25 ans et de maintenir un senior de plus de 57 ans dans l'emploi. L'État vous garantit une aide de 4000 euros par an pendant trois ans. Vous trouverez des informations plus complètes sur le dispositif sur <http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/>.

Ces dispositifs sont simples dans leur application. Je vous invite à accorder la plus grande attention à ces outils propres à soutenir vos projets et le développement de l'activité de votre entreprise.

Mobilisée dans le développement des entreprises et de leurs marchés, la majorité présidentielle souhaite par ailleurs que les déplacements officiels de la ministre du Commerce extérieur, Nicole BRICQ, soient le plus utile possible aux entreprises installées sur nos territoires. Ainsi il est proposé aux responsables d'entreprises d'intégrer la délégation accompagnant la ministre dans ses déplacements à l'étranger. Je vous invite à consulter régulièrement le site du ministère du commerce extérieur <http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/> et à faire acte de candidature si vous souhaitez accompagner la ministre dans les pays où vous avez des projets de développement.

En vous remerciant de votre attention, et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel MÉNARD